

Rapport
Pilier 3
31.03.2026



SOMMAIRE

1. Indicateurs prudentiels	4
1.1. Indicateurs clés	4
1.2. Exigences de fonds propres	4
2. Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne	6
3. Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne	7
4. Risque de liquidité - Ratio LCR	8
5. Annexes	13
5.1. Déclaration de la personne responsable	13
5.2. Liste des tableaux	13
5.3. Tableau de concordance Pilier 3	13

1. INDICATEURS PRUDENTIELS

1. Indicateurs prudentiels

1.1. Indicateurs clés

Tableau 1 (EU KM1) : Indicateurs clés

En milliers d'euros		a	b	c	d	e
		31.03.2026(2)	31.12.2025(1)	30.09.2025(3)	30.06.2025(1)	31.03.2025(2)
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9 068 663	9 038 279	8 804 457	8 834 507	8 643 753
2	Fonds propres de catégorie 1	9 068 663	9 038 279	8 804 457	8 834 507	8 643 753
3	Fonds propres totaux	10 638 195	10 698 270	10 497 742	10 067 321	9 985 509
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	51 025 727	50 611 510	48 976 751	48 901 272	48 466 143
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	51 025 727	50 611 510	48 976 751	48 901 272	48 466 143
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%	17,8%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%	17,8%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%	17,8%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,8%	17,9%	18,0%	18,1%	17,8%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	20,8%	21,1%	21,4%	20,6%	20,6%
7b	Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	20,8%	21,1%	21,4%	20,6%	20,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,15%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
EU 7e	Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	1,21%	1,27%	1,27%	1,27%	1,27%
EU 7f	Dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,61%	1,69%	1,69%	1,69%	1,69%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,15%	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,99%	0,99%	0,99%	1,00%	1,00%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	3,49%	3,49%	3,49%	3,50%	3,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	13,64%	13,74%	13,74%	13,75%	13,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%) (4)	10,2%	10,2%	10,3%	10,3%	10,1%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	139 176 290	137 069 712	135 522 483	140 197 084	134 012 868
14	Ratio de levier (%)	6,5%	6,6%	6,5%	6,3%	6,4%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	Dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	22 950 966	22 083 001	21 181 738	19 947 107	19 691 400
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	17 114 770	16 889 107	16 819 014	16 484 592	16 125 262
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	2 353 984	2 285 305	2 394 867	2 439 839	2 384 256
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	14 760 786	14 603 802	14 424 148	14 044 753	13 741 006
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	155%	151%	147%	142%	143%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	99 426 524	98 979 723	98 060 548	94 992 517	94 487 449
19	Financement stable requis total	83 928 687	83 048 460	82 801 825	82 675 900	82 605 338
20	Ratio NSFR (%)	118%	119%	118%	115%	114%

(1) Avec intégration du résultat intermédiaire ou annuel net de dividendes

(2) Sans intégration du résultat intermédiaire

(3) Avec intégration du résultat intermédiaire du 30/06

(4) Avec prise en compte des éventuels déficits d'AT1

1. INDICATEURS PRUDENTIELS

1.2. Exigences de fonds propres

Les exigences de fonds propres affichées ci-dessous et dans les chapitres suivants sont les exigences minimales, correspondant à un niveau de 8% des risques pondérés.

La France ayant activé l'option nationale d'une application de l'output floor au plus haut niveau de consolidation, le groupe CM Arkéa n'est pas assujéti prudemment à un calcul d'output floor, celui-ci étant d'application Groupe Crédit Mutuel uniquement.

En conséquence, les tableaux suivants ne sont pas affichés dans le rapport Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel Arkéa :

- EU CMS1 : Comparaison des montants d'exposition pondérés modélisés et standardisés au niveau du risque ;
- EU CMS2 : Comparaison des montants modélisés et standardisés des expositions pondérées pour le risque de crédit au niveau de la classe d'actifs.

Tableau 2 (EU OVI) : Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque

En milliers d'euros		a	b	c
		Montant total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		31.03.2026	31.12.2025	31.03.2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	46 252 742	45 755 978	3 700 219
2	Dont approche standard	23 372 025	23 030 219	1 869 762
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	6 733 050	6 511 261	538 644
4	Dont approche par référencement	838 375	770 766	67 070
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	14 426 837	14 473 377	1 154 147
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	614 894	666 789	49 192
7	Dont approche standard	196 601	283 516	15 728
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	5 910	6 307	473
9	Dont autres CCR	412 383	376 966	32 991
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit - risque de CVA	130 042	115 320	10 403
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	130 042	115 320	10 403
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-
15	Risque de règlement	52	183	4
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	31 171	21 333	2 494
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	31 171	21 333	2 494
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	3 996 824	4 051 907	319 746
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	880 761	877 230	70 461
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	Total	51 025 727	50 611 510	4 082 058

2. Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Le système de notation des contreparties est commun au Crédit Mutuel.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés (ci-après "RWA") sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel.

Informations quantitatives complémentaires

Tableau 3 (EU CR8) : État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

En milliers d'euros	^a Montant d'exposition pondéré
Montant d'exposition pondéré au 31.12.2025	21 755 404
Taille de l'actif (+/-)	-34 580
Qualité de l'actif (+/-)	277 437
Mises à jour des modèles (+/-)	
Méthodologie et politiques (+/-)	
Acquisitions et cessions (+/-)	
Variations des taux de change (+/-)	
Autres (+/-)	
Montant d'exposition pondéré au 31.03.2026	21 998 262

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'applique pas l'approche standard pour le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit.

En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CVA4 : Etats des flux des RWA relatifs au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit selon l'approche standard

3. Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne

Le risque de crédit de contrepartie correspond au risque porté par :

- les instruments dérivés du portefeuille bancaire (banking book) et du portefeuille de négociation (trading book) ;
- les opérations de pension du portefeuille bancaire.

Les encours concernés sont intégrés aux tableaux de bord sur les risques de crédit (au même titre que les encours de bilan et de hors bilan). La somme des expositions et des risques sur l'ensemble des encours (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) donne une vision globale des risques

de crédit. Pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa, le risque de crédit de contrepartie est une faible composante du risque de crédit global.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa n'applique pas l'approche IMM pour le risque de crédit de contrepartie. En conséquence, le tableau suivant n'est pas affiché dans le rapport Pilier 3 du Groupe :

- EU CCR7 : États des flux des RWA relatifs aux expositions au CCR dans le cadre de l'IMM.

4. Risque de liquidité - Ratio LCR

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de sa situation ou de la situation du marché dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il naît d'un décalage de maturité entre les emplois et les ressources.

Il peut se traduire par une charge financière complémentaire en cas de hausse des spreads de liquidité ; dans sa forme la plus extrême, il pourrait se traduire par une incapacité de l'établissement à honorer ses engagements.

Le Groupe est historiquement vigilant et prudent face à ce risque.

Plusieurs ratios de liquidité sont particulièrement suivis, dont notamment le LCR qui est un ratio de liquidité prévu par les textes CRD 4 et CRR. Il mesure le rapport entre les actifs liquides et les sorties nettes de trésorerie à trente jours dans le cadre d'un scénario de stress. Le niveau minimum requis est de 100 % depuis 2018.

Informations en matière de ratio de liquidité à court terme

Dans le cadre du Règlement CRR, la Direction des comptabilités du groupe Crédit Mutuel Arkéa produit et transmet mensuellement à la BCE le reporting sur le ratio de liquidité à court terme (ci-après **"LCR"** - Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer de la résilience à court terme des banques face à une situation de fort stress en liquidité. Il vérifie que le niveau des actifs hautement liquides permet de couvrir les flux nets de trésorerie à 30 jours, avec

des hypothèses de stress visant notamment une fuite des dépôts et un tirage des accords en hors-bilan.

Explications concernant les principaux facteurs à l'origine des résultats du calcul du LCR, ses variations dans le temps ainsi que l'évolution dans le temps de la contribution des données d'entrée au calcul du LCR

Le niveau minimum requis du ratio LCR est fixé à 100% en 2026. Le Groupe a respecté l'exigence réglementaire sur le premier trimestre 2026 avec des marges de manœuvre significatives. Le LCR moyen annuel d'avril 2025 à mars 2026 s'établit à 155,42%. A fin mars 2026, le ratio LCR consolidé du Groupe s'établit à 157,16%, soit une hausse de 0,90 points par rapport à fin décembre 2025.

Les actifs liquides du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 25 294 M€ et sont principalement constitués de dépôts en banque centrale et d'obligations garanties de niveau 1. Ceux-ci représentent 76% des actifs liquides à fin mars 2026.

Le montant des sorties de trésorerie à trente jours est de 18 380 M€ dont la majeure partie correspond aux dépôts. L'évolution par rapport à fin décembre 2025 est une hausse de 709 M€.

Le montant des entrées de trésorerie à trente jours est de 2 286 M€ dont la majeure partie correspond aux prêts accordés à la clientèle et aux titres de dette arrivant à échéance. L'évolution par rapport à fin décembre 2025 est une hausse de 177 M€.

4. RISQUE DE LIQUIDITE - RATIO LCR

Tableau 4 (EU LIQ1) : Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

		a	b	c	d
	En milliers d'euros	Valeur totale non pondérée (moyenne)			
EU-1a	Trimestre se terminant le :	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025	30.06.2025
EU-1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes :	12	12	12	12
	ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)				
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)				
	SORTIES DE TRÉSORERIE				
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	48 466 668	47 649 010	47 146 728	46 595 126
3	Dépôts stables	34 413 549	33 962 526	33 532 014	33 063 152
4	Dépôts moins stables	11 535 313	11 461 432	11 425 546	11 467 284
5	Financements de gros non garantis	21 220 092	21 224 288	21 241 544	20 852 443
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	782 339	770 967	794 321	777 078
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	20 025 965	20 075 497	20 056 746	19 616 874
8	Créances non garanties	411 788	377 825	390 477	458 492
9	Financements de gros garantis				
10	Exigences complémentaires	12 166 520	12 315 348	12 294 462	12 156 146
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	724 744	700 486	693 673	694 415
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	11 441 776	11 614 863	11 600 789	11 461 731
14	Autres obligations de financement contractuelles	162 619	151 142	167 365	170 701
15	Autres obligations de financement éventuel	1 033 971	632 149	421 426	410 055
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE				
	ENTRÉES DE TRÉSORERIE				
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	366 700	249 722	429 375	417 601
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	2 085 023	2 018 021	1 960 322	1 896 422
19	Autres entrées de trésorerie	791 198	825 032	973 846	1 078 605
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)				
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)				
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	3 242 921	3 092 775	3 363 543	3 392 628
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	104 167	104 167	104 167	41 667
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	3 138 755	2 988 609	3 259 377	3 350 962
	VALEUR AJUSTÉE TOTALE				
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ				
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES				
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ				

4. RISQUE DE LIQUIDITE - RATIO LCR

	e	f	g	h
En milliers d'euros	Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU-1a Trimestre se terminant le :	31.03.2026	31.12.2025	30.09.2025	30.06.2025
EU-1b Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes :	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)				
1 Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	22 950 966	22 083 001	21 181 738	19 947 107
SORTIES DE TRÉSORERIE				
2 Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	3 061 375	3 030 676	3 002 202	2 976 801
3 Dépôts stables	1 720 677	1 698 126	1 676 601	1 653 158
4 Dépôts moins stables	1 315 692	1 304 635	1 298 536	1 299 612
5 Financements de gros non garantis	11 312 032	11 306 321	11 318 157	11 084 700
6 Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	60 998	59 203	61 106	59 446
7 Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	10 839 246	10 869 293	10 866 574	10 566 763
8 Créances non garanties	411 788	377 825	390 477	458 492
9 Financements de gros garantis	107 841	99 135	127 632	68 560
10 Exigences complémentaires	2 227 117	2 195 474	2 161 147	2 142 325
11 Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	724 744	700 486	693 673	694 415
12 Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-
13 Facilités de crédit et de liquidité	1 502 373	1 494 988	1 467 473	1 447 911
14 Autres obligations de financement contractuelles	162 619	151 142	167 365	170 701
15 Autres obligations de financement éventuel	243 786	106 359	42 511	41 504
16 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE	17 114 770	16 889 107	16 819 014	16 484 592
ENTRÉES DE TRÉSORERIE				
17 Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	91 791	59 740	85 915	81 774
18 Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 470 995	1 400 533	1 335 105	1 279 459
19 Autres entrées de trésorerie	791 198	825 032	973 846	1 078 605
EU-19a (Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)	-	-	-	-
EU-19b (Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)	-	-	-	-
20 TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 353 984	2 285 305	2 394 867	2 439 839
EU-20a Entrées de trésorerie entièrement exemptées	104 167	104 167	104 167	41 667
EU-20b Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-
EU-20c Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	2 249 817	2 181 138	2 290 700	2 398 172
VALEUR AJUSTÉE TOTALE				
21 COUSSIN DE LIQUIDITÉ	22 950 966	22 083 001	21 181 738	19 947 107
22 TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES	14 760 786	14 603 802	14 424 148	14 044 753
23 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ	155,42%	151,13%	146,70%	141,91%

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa calcule le LCR conformément au Règlement d'exécution (UE) 2021/637.

Concentration des sources de financement et de liquidité

Crédit Mutuel Arkéa veille à la diversification de ses sources de financement et de liquidité. Il a ainsi défini des normes internes sur :

- le coefficient d'engagement, afin de vérifier l'équilibrage de l'activité commerciale et la dépendance au refinancement de marché ;
- le niveau de dispersion des refinancements interbancaires, afin de s'assurer de maîtriser sa dépendance à certaines contreparties ;
- les volumes de refinancement par maturité, afin de veiller à ne pas concentrer les échéances des lignes de refinancement.

Parallèlement, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a développé une politique de diversification de ses canaux de refinancement et dispose de plusieurs types de supports d'émission, notamment à moyen long terme avec des programmes d'émissions non sécurisées et sécurisées.

La définition du programme de refinancement tient compte de ces limites et des différents supports d'émission possibles. Lors de la préparation et la réalisation des émissions sur les marchés, une attention est également portée sur la diversification des investisseurs, tant par type d'investisseur (gestionnaires de portefeuilles, banques, etc.) que par zone géographique (France, Allemagne, pays scandinaves, etc.).

Description de la composition du coussin de liquidité de l'établissement

Les réserves de liquidité disponibles constituent un coussin en cas de crise de liquidité.

Elles sont constituées de la trésorerie disponible immédiatement (nette des réserves obligatoires) ou à brève échéance (inférieure à 6 mois) et des actifs éligibles au refinancement Banque Centrale disponibles immédiatement ou sous 3 semaines (valorisés avec la décote prévue par la Banque Centrale). Le niveau des réserves de liquidité est établi mensuellement par le département Trésorerie, Refinancement, Change, et peut si nécessaire être actualisé sur une base quotidienne.

Les réserves de liquidité sont présentées mensuellement au Comité ALM opérationnel Groupe par ordre de liquidité des actifs, avec une évolution comparés sur les mois passés, et trimestriellement au Comité de gestion du capital et du bilan et au Conseil d'administration dans le cadre du suivi des limites.

Au 31 mars 2026, les réserves de liquidité s'élèvent à 40,2 Md€, en baisse de 0,3 Md€ depuis le 31 décembre 2025.

(en milliards d'euros)	Réserves de liquidité	
	31.03.2026	31.12.2025
Dépôts en banque centrale	12,9	12,2
Titres LCR éligibles au pool 3G (après décôte)	12,4	12,1
Autres actifs éligibles au pool 3G (après décôte)	14,6	16,0
Autres actifs non éligibles au pool 3G (après décôte)	0,3	0,2
Total	40,2	40,5

Crédit Mutuel Arkéa veille à conserver des réserves de liquidité supérieures à près de 2 fois le montant des sorties nettes de liquidité du ratio LCR. Ce coussin de liquidité permet de faire face à des situations de crise extrême à tout moment et découle de la volonté de gestion prudente du risque de liquidité du Groupe. Au 31 mars 2026, les réserves de liquidité représentent 43% des encours de dépôts bruts de Crédit Mutuel Arkéa.

Expositions sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie

Les dérivés sont principalement utilisés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa dans le cadre de la gestion du risque de taux. Ils font l'objet d'appels de marge qui sont généralement standardisés et respectent les exigences de la réglementation EMIR (European market infrastructure regulation).

4. RISQUE DE LIQUIDITE - RATIO LCR

Au 31 mars 2026, la position nette des appels de garantie n'est pas significative et impacte à la marge la gestion de la trésorerie et des titres liquides.

Le calcul du ratio LCR intègre en complément une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant aux besoins de sûretés additionnels qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable ; le montant est évalué à près de 827 M€ au 31 mars 2026, ce qui n'est pas significatif au regard du montant des actifs liquides.

Asymétrie des monnaies dans le ratio LCR

Le LCR est uniquement calculé en euros, les positions en devises étant marginales (les positions en devises sont contre-valorisées en euro car inférieures au seuil de 5% de représentativité sur le total du bilan bancaire consolidé). Cela s'explique par le modèle d'affaires et l'implantation géographique du Groupe

5. Annexes

5.1. Déclaration de la personne responsable

Personne responsable des informations contenues dans le présent document :

Elisabeth Quellec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

Déclaration de la personne responsable :

J'atteste que les informations contenues dans le présent Rapport Pilier 3 en date du 31 mars 2026 présentant des informations publiées au titre de la huitième partie du Règlement n°575/2013 "CRR", tel que modifié notamment par le Règlement (UE) n°2024/1623 du parlement européen et du Conseil du 31 mai 2024 (CRR3), sont, à ma connaissance, établies conformément aux politiques formelles et aux procédures, systèmes et contrôles internes élaborés dans ce cadre.

Fait au Relecq Kerhuon, le 29 05 2026.

Elisabeth Quellec, directrice générale déléguée du Crédit Mutuel Arkéa

5.2. Liste des tableaux

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
Indicateurs prudentiels			
Tableau 1	EU KM1	Indicateurs clés	3
Tableau 2	EU OV1	Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque	4
Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne			
Tableau 3	EU CR8	Etat des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	5
Risque de liquidité - Ratio LCR			
Tableau 4	EU LIQ1	Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	8-9

5.3. Tableau de concordance Pilier 3

Article CRR	Thème	Référence Rapport Pilier 3	Pages
438	Exigences de fonds propres et montants d'exposition pondérés	Fonds propres - Exigences de fonds propres	4
		Risque de crédit - Variation des RWA en approche interne	5
		Risque de crédit de contrepartie - Variation des RWA en approche interne	6
447	Indicateurs clés	Indicateurs prudentiels - Indicateurs clés	3
451 bis	Exigences de liquidité	Risque de liquidité - Ratio LCR	7 - 11